France : Les jardiniers associés ont besoin de terrains pour créer de nouveaux jardins

Après une première convention avec la SAFER (Sociétés d'aménagement Foncier et d'établissement Rural) de Basse-Normandie, la fédération réitère l'opération avec la SAFER d'Ile-de-France. L'objet des SAFER, implantées dans toutes les régions, consiste à réguler l'offre de terrains pour le monde agricole, mais aussi pour les jardins familiaux.

La convention signée le 16 janvier 2013 entre Hervé BONNAVAUD (Président de la FNJFC) et Pierre MISSIOUX (Directeur de la SAFER IDF), d'une durée de cinq ans, a pour finalité de permettre à la SAFER de préempter des terrains avec l'objectif d'y créer des jardins familiaux ; la fédération française est ainsi informée des lieux où se créent des jardins, avec la possibilité d'intervenir via son bureau d'études « Sites et Jardins » pour réaliser des études pour les communes concernées. Cet accord, qui peut être étendu à tout le territoire, permettra aux associations adhérentes voulant acquérir de nouveaux terrains d'accéder à de nouvelles opportunités foncières.